



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

8 octobre 2014

Rapport au Parlement wallon

### *La dématérialisation des marchés publics en Région wallonne*

La Cour des comptes publie un rapport d'audit consacré à la dématérialisation des marchés publics en Région Wallonne. Le service public de Wallonie (SPW) met en place un système d'applications informatiques en vue d'aboutir, pour la fin 2014, à la dématérialisation des processus liés à ses marchés publics. La Cour constate qu'une opérationnalité de cet outil fin 2014 apparaît peu réaliste. Par ailleurs, les modalités techniques de réalisation du projet ne permettent pas de mettre fin aux disparités des pratiques et ne garantissent pas la confidentialité du système ni la diminution des risques d'erreurs ou d'irrégularités.



#### *Degré de réalisation de l'objectif de dématérialisation*

Le gouvernement wallon vise à informatiser l'ensemble des procédures relatives à tous les types de marchés publics et à généraliser l'utilisation de l'outil à tous les départements du SPW, à tous les organismes wallons d'intérêt public et à un maximum d'entreprises privées.

Pour ce faire, l'administration et le gouvernement ont choisi de maintenir et développer les applications existantes afin de les intégrer dans un seul système cohérent.

La Cour des comptes a constaté que fin 2013, le développement et l'implémentation des différentes applications informatiques n'étaient pas terminés et que leur utilisation n'était pas généralisée. Par ailleurs, la prise en compte par le système de la nouvelle réglementation relative aux marchés publics entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2013 n'était pas encore réalisée. En raison de ces constats, une opérationnalité de l'outil fin 2014 apparaît peu réaliste.

À défaut de données comptables exhaustives et fiables, la Cour des comptes n'a pu évaluer l'ensemble des coûts imputables au projet de dématérialisation des marchés publics. Elle a relevé notamment des dépenses de plus de 2 millions d'euros, TVA comprise, entre 2000 et 2005 et un montant total de près de 744.000 euros, TVA comprise, engagé en 2012.

#### *Lacunes du système*

Alors que l'intégration d'applications informatiques existantes procède d'un projet de type transversal, le gouvernement wallon a décidé, en 2011, de le financer en tant que projet spécifique. La Cour des comptes relève que ce choix entraîne une série de conséquences telles que la disparité des pratiques, le fonctionnement en silos des administrations et une

mutualisation incomplète du projet. En outre, il augmente la probabilité de survenance des risques d'incohérences technologiques et de défaillance du suivi budgétaire.

#### ***Respect de la législation en matière de marchés publics dématérialisés***

La confidentialité du système dépend actuellement du cocontractant informatique privé. La Cour estime indispensable que cette situation soit modifiée rapidement par la réappropriation de cette compétence par le département informatique du SPW.

En outre, le système ne prévoit pas d'exploiter les possibilités, offertes par la nouvelle réglementation, d'utiliser des procédures de marché complètement dématérialisées (système d'acquisition dynamique et enchère électronique).

#### ***Contribution de l'outil au contrôle interne***

Actuellement, la dématérialisation des marchés publics n'apporte aucune certitude quant au respect de la réglementation et son usage ne renforce pas le contrôle interne. De plus, les outils qui pourraient diminuer les risques d'erreurs, voire d'irrégularités, font défaut ou sont encore en cours d'élaboration.

#### ***Recommandations de la Cour***

Suite à ces différents constats, la Cour des comptes recommande notamment de formaliser et de mettre en œuvre un véritable plan de déploiement de l'outil, d'assurer la transparence de son financement par un contrôle strict des prestations facturées, de procéder aux ajustements nécessaires pour exploiter les nouvelles procédures dématérialisées prévues par la réglementation, d'intégrer au projet des mesures de contrôle interne, telles que la prévention et la détection de la fraude, l'identification, l'évaluation, le traitement et le contrôle des risques.

#### ***Réponse du ministre-président***

Le ministre-président du gouvernement wallon a fait savoir qu'il souscrivait, dans l'ensemble, aux constats et recommandations formulés par la Cour des comptes. Il a également communiqué les actions qui seront proposées en vue de répondre aux recommandations de la Cour portant sur le volet « réalisation informatique ».

#### ***Informations destinées à la presse***

*La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à l'amélioration de la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés, des informations utiles*



Cour des comptes

*et fiables, résultant d'un examen contradictoire. La Cour des comptes est indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.*

Le rapport *La dématérialisation des marchés publics en Région wallonne*, la synthèse et ce communiqué de presse sont disponibles sur le site internet de la Cour : [www.courdescomptes.be](http://www.courdescomptes.be).